



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 22 janvier 2018

Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes **i-LAB**

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a lancé, le 14 décembre 2017, la 20^{ème} édition du **Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes - volet de i-LAB**.

Né de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de valoriser les résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprise, **il est ouvert à tous ceux qui ont un projet innovant de création d'entreprise avec un fort contenu technologique.**

Organisé en partenariat avec Bpifrance, **i-LAB soutient les meilleurs projets avec une aide financière importante et un accompagnement adapté.** La subvention destinée à financer le programme de recherche et de développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant, **peut atteindre 450 000 euros.** Le financement est assuré essentiellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, avec une participation de Bpifrance Financement.

Modalités d'inscription :

Les projets, quel que soit leur stade d'avancement, doivent prévoir la création d'une entreprise, installée sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante.

Peuvent également être présentés :

- les projets correspondant à des entreprises créées depuis le 1^{er} janvier 2017,
- les projets des lauréats "en émergence" du concours 2015 ayant créé ou non l'entreprise correspondant au projet pour lequel ils ont été lauréats,
- les bénéficiaires d'une [Bourse French Tech "émergence"](#) en 2016 ou en 2017 ayant créé ou non l'entreprise correspondant au projet pour lequel ils ont été bénéficiaires,
- les lauréats des éditions 2015, 2016 ou 2017 du Prix PEPITE-Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant ayant créé ou non l'entreprise correspondant au projet pour lequel ils ont été lauréats.

Les candidats doivent s'inscrire en ligne en remplissant le dossier de candidature dématérialisé, exclusivement sur la [plateforme opérée par Bpifrance](#),

Date limite pour le dépôt des candidatures : mardi 20 février 2018 à 12 heures.

CONTACT : délégation régionale recherche et technologie Réunion/Mayotte - drrt@univ-reunion.fr - Tél : 0262 30 89 065

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34- Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

